

Séparation/pacs/bien immobilier

Par de schouwer_old, le 03/08/2007 à 15:10

Je me sépare de mon ami avec qui je suis pacsée depuis 7 ans maintenant. Nous avons acheté une maison où j'ai mis un apport (cela a été noté dans l'acte d'achat de la maison). Dans ma recherche d'un nouveau logement, on me demande une "preuve" de notre séparation donc j'ai certifiée sur l'honneur que nous étions séparé; mais en fait, ce n'est pas le cas (nous cohabitons pour l'instant) et on n'a pas encore rompu le pacs. Devons nous rompre le pacs dès maintenant ou seulement après la vente de la maison?

Par Upsilon, le 03/08/2007 à 15:35

Bonjour et bienvenue!

Je ne cerne pas tres bien votre probleme : Comptez vous louer ou bien acheter un nouvel immeuble ?

En quelle année a été conclu votre PACS ?

Etiez vous soumis au régime de la séparation des biens ou de l'indivision ?

A bientot,

Upsilon.

Par de schouwer_old, le 03/08/2007 à 17:00

Comme nous nous séparons, nous allons vendre la maison et nous allons chacun louer quelquechose.

Notre pacs a été conclu en 2000.

La maison a été achetée en indivision.